



700 000 infirmières

et

10 propositions pour sauver des vies...

Préambule

Messieurs les candidats,

JAMAIS la profession infirmière en France n'avait connu un tel malaise et un tel désarroi ...
JAMAIS la profession infirmière ne s'était heurtée à un tel mur d'indifférence et de silence de nos instances...

JAMAIS la santé des français n'a été autant mise en péril pour des raisons économiques...

AUJOURD'HUI, plus de 600 000 professionnels et près de 100 000 étudiants sont en contact quotidien avec la population. Nous concerter est donc un véritable enjeu de santé publique.

AUJOURD'HUI nous lançons cet appel à tous les candidats à l'élection présidentielle

Un constat partagé

Ces dernières années, les exigences de réduction des dépenses de santé en France ont induit une forte dégradation des conditions d'exercice, occultant trop souvent la dimension relationnelle du soin, les missions d'éducation et de prévention. Très attachés à leurs valeurs et très attachés à garantir la qualité et la sécurité des soins et des patients, les infirmier.e.s se retrouvent aujourd'hui exposés à une multitude d'injonctions paradoxales générant au sein de la profession un malaise croissant.

Paradoxalement, sur le terrain semblent s'imposer des obligations de polyvalence pour répondre à des objectifs essentiellement financiers. Ainsi, en établissement, l'exercice en sous-effectifs, le non-respect des rythmes de travail et des temps deviennent la règle.

Dans le même temps, les infirmiers libéraux subissent :

- 📅 une nomenclature d'un autre temps complètement obsolète au regard des nouvelles organisations des soins, le déni de reconnaissance de leurs compétences dans les soins primaires et la non prise en compte de la pénibilité du travail dans la continuité des soins 24 h/24 h et 7 j/7 j avec des contraintes qui ne cessent de s'amplifier,
- 🗣️ une absence de dialogue sur les sujets de santé publique en dépit du nombre de professionnels infirmiers exerçant au plus près des patients et leur entourage.

Les conditions d'exercice actuelles mettent en péril des vies de soignants et de patients.

Actions prioritaires nécessaires

❶ Urgence à mettre en place un moratoire sur les plans d'économies, source de souffrance au travail.

- Sortir de la logique comptable exclusive
- Prendre en compte l'humain
- Réviser le système de financement hospitalier en incluant la pertinence et la qualité du soin. (ne plus limiter à l'acte)

❷ Mettre en adéquation les effectifs à la charge de travail réelle

- Systématiser l'évaluation de la charge de travail et la définition des compétences nécessaires pour l'attribution des effectifs dans les structures de soins (public/privé)

❸ Faire bénéficier les professionnels de santé d'un suivi médical attentif.

❹ Faire des soins de ville libéraux la filière naturelle du retour à domicile, après une hospitalisation.

- L'Hospitalisation à Domicile (HAD), dont les coûts globaux sont 40 % supérieurs à ceux de la prise en charge libérale, doit être réservée pour des cas limités et selon un référentiel qui demeure nécessaire. Privilégier une approche qualitative plutôt qu'une approche quantitative telle que définie dans la circulaire de 2013.

❺ Impliquer les infirmières libérales dans l'organisation de la permanence des soins ambulatoires (PDS).

- Ainsi, les infirmières libérales seraient associées à la Permanence des Soins en appui des médecins généralistes, selon le même mode de rémunération.
- Créer une consultation infirmière d'urgence en ville.
- Instaurer une cotation pour la réponse aux appels d'urgence et l'intervention infirmière, en cas d'absence médicale le soir ou les week-ends.

⑥ Faire de la sécurité des infirmières une priorité

- Définir avec les autorités un plan national d'action :
 - Structures de soins : conventions (interventions, dépôts de plainte)
 - En ville : Mobiliser les préfets et les élus locaux des secteurs vulnérables afin que des dispositifs de prévention, d'alerte et de surveillance spécifiques soient mis en œuvre pour garantir la sécurité des infirmières lors de leurs interventions au domicile de patients (référént sécurité dédié, numéro d'accès direct...).

⑦ Prise en compte de la singularité d'exercice, par la reconnaissance d'une spécialité

- Mettre en place des spécialisations en santé mentale, en santé au travail et à l'éducation nationale (niveau Master).
- Reconnaître l'ensemble des spécialités actuelles au niveau Master

⑧ Reconnaissance salariale à hauteur de nos compétences et de nos responsabilités

- Grilles salariales : catégorie A type FP
- Révision de la nomenclature (NGAP)

⑨ Actualisation des textes régissant notre exercice

- Réactualiser le décret d'actes et d'exercice infirmier de 2004 en concertation avec les organisations signataires.

⑩ Reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé en retraite (public, privé, libéral)

Organisations signataires et contacts

AAEIBO : Association des Enseignants et des Ecoles d'infirmiers de Bloc Opérateur.
Aline DEQUIDT : 06.22.13.25.45

ANFIIDE : Association Nationale Française des Infirmières et Infirmiers Diplômés et Etudiants.
Brigitte LECOINTRE : 06.03.58.57.37

ANPDE : Association Nationale des Puéricultrices (eurs) Diplômé(e)s et Etudiants
Nina Roca : 06.50.36.75.51 - Sébastien COLSON : 06. 83. 50.05.28

CEEIADE : Comité d'Entente des Ecoles d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat
Jean Pierre ANTHONY : 03.88.11.60.39

Convergence Infirmière
Ghislaine SICRE : 04.99.13.35.05

CNI : Coordination Nationale Infirmière
Nathalie DEPOIRE : 06.64.41.78 65

FNI : Fédération Nationale des Infirmiers
Philippe TISSERAND : 01.47.42. 94.13

SNIA : Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes
Simon TALAND : 06.73.12.07.10

SNICS- FSU : Syndicat des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé
Christian ALLEMAND : 01.42.22.44.52

SNIES- UNSA: Syndicat National des infirmiers et Infirmières Educateurs de la Santé
Brigitte ACCART : 06.77.17.68.22

SNIL : Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux
Catherine KIRNIDIS - 06.70.79.56.96

SNPI CFE-CGC : Syndicat National des Professionnels Infirmiers
Thierry AMOUROUX : 06.16.28.88.28

SNIPUERLIB : Syndicat National des Infirmières Puéricultrices Libérales
Florent BRAULT : 06.16.84.24.89

UNAIBODE : Union Nationale des Associations d'Infirmiers de Bloc Opérateur
Diplômés d'Etat
Brigitte LUDWIG : 06.75.53.37.81

UNEF : Union Nationale des Etudiants de France
Ivan DEMENTHON – 06 51 70 79 00

UNIDEL : Union Nationale des Infirmiers Diplômés d'Etat Libéraux
Alexandra CANTAREL, contact.unidel@gmail.com